

Zone UB2-Ambiance de secteur

Les communes de la rive ouest du Lac du Bourget (Chanaz, Vions, Saint Pierre de Curtille et Conjux) ont une trame résidentielle relativement compacte, en lien avec le développement multipolaire des noyaux anciens.

Les volumétries traditionnelles se retrouvent dans certaines constructions nouvelles: décrochés, toits en deux ou quatre pans avec débords et homogénéité relative des teintes des façades et toitures. La hauteur des constructions n'excède pas le R+2. De nombreux espaces végétalisés (jardins, potagers, arbres fruitiers, vignes...) ponctuent la trame urbaine



Trame urbaine dense, volumes bâtis traditionnels ou bien intégrés en R+1, ou R, toits en deux pans avec débords,



Trame urbaine peu dense en R+1 voir R+2 dans la pente avec toits en deux pans avec débords et décrochés



Trame urbaine peu dense en R+1 voir R+2 avec toits en deux pans avec débords et décrochés mais des volumes bien différents des constructions traditionnelles

Teintes et matériaux utilisés pour les toitures en rive ouest du Lac



Le débord de toiture est la norme

Couleur dominante des façades avec pierre de taille apparentes

